

Suites au rapport d'évaluation de la Commission

Décembre 1997

Québec, le 19 décembre 1997

Monsieur Jacques Turgeon
Directeur général
Collège de Valleyfield
169, rue Champlain
Valleyfield (Québec) J6T 1X6

Objet : Suivi apporté au rapport d'évaluation du programme de *Techniques d'éducation en services de garde* conduisant à l'AEC

Monsieur le Directeur général,

La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial a pris connaissance, lors de sa réunion du 12 décembre 1997, des mesures prises par le Collège pour donner suite au rapport d'évaluation du programme *Techniques d'éducation en services de garde* conduisant à l'attestation d'études collégiales (AEC).

Des changements importants étaient attendus sur les plans de la cohérence, des mesures de soutien aux élèves, des ressources matérielles et de la gestion du programme dans la foulée des recommandations contenues dans le rapport d'évaluation.

La Commission prend acte des actions réalisées en vue d'assurer une meilleure cohérence au programme. Ainsi, le fait de réunir l'équipe enseignante au début de chaque session afin de vérifier l'harmonisation des plans de cours par rapport aux objectifs généraux a permis de développer et de partager une vision commune du programme. La stabilité de l'équipe enseignante devrait contribuer à consolider le travail amorcé. C'est aussi en travaillant en équipe que les enseignants et la conseillère pédagogique ont élaboré les diverses séquences de cours adaptées à la durée prévue des études (pour les élèves à temps partiel) et déterminé les préalables qui devraient garantir une progression satisfaisante des apprentissages. La conseillère pédagogique ou l'enseignante à temps plein rencontre individuellement tout nouvel étudiant lors de l'inscription afin de guider ses choix. Toutes ces mesures permettent de conclure que le Collège a répondu de façon satisfaisante à la recommandation de la Commission.

Elle note également que le Collège a amélioré les mesures d'accueil et d'intégration ainsi que les mesures d'aide aux étudiantes du programme. Le fait de dépister dès le début du programme les élèves qui ont besoin de consolider leur méthodologie du travail et de les obliger à suivre un cours approprié est un bon exemple de mesure pertinente. L'instauration d'une rencontre de mi-session (conseillère pédagogique et équipe enseignante), de même que le dépistage par les enseignants des élèves en difficulté, est aussi un ajout intéressant, surtout pour un collège dont l'effectif est à temps partiel. Enfin, le fait que les élèves puissent compter sur une aide pédagogique individuelle représente un atout majeur. De nouveau, le Collège a su répondre de façon satisfaisante à la recommandation de la Commission.

Elle remarque que le Collège a également amélioré les ressources matérielles affectées au programme. Ainsi, le programme dispose des locaux adéquats, y compris à Vaudreuil, et du matériel pédagogique de base pour répondre aux objectifs des cours du programme. Il s'agit d'une réponse satisfaisante à la recommandation de la Commission.

La gestion du programme a également été revue. Il y a un nouveau coordonnateur de la formation continue dont le Service relève de la Direction des études. L'enseignante à temps complet et la conseillère pédagogique relèvent du directeur de la formation continue. L'enseignante assume principalement une tâche d'enseignement, de suivi auprès des étudiantes et de leadership auprès de l'équipe enseignante. La conseillère pédagogique assume principalement l'encadrement pédagogique du programme et celui des enseignants, en plus de l'aide pédagogique individuelle. La gestion de ce programme est maintenant satisfaisante.

Le Collège a par ailleurs réalisé et entrepris plusieurs actions qui s'inscrivent dans la foulée des suggestions et commentaires de la Commission. Il s'est notamment doté d'un mécanisme permettant d'identifier les besoins de formation et il a modifié son offre de cours en conséquence. Il a pris les moyens requis pour appliquer sa politique institutionnelle des apprentissages et informer les élèves de leurs droits et obligations en la matière. Enfin, il a développé un mécanisme de suivi du cheminement scolaire.

En conclusion, la Commission reconnaît que le Collège de Valleyfield a pris les mesures nécessaires pour améliorer sensiblement la qualité de son programme *Techniques d'éducation en services de garde* conduisant à une attestation d'études collégiales. Elle estime que les actions posées par le Collège constituent des solutions satisfaisantes aux problèmes constatés lors de l'évaluation de ce programme.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur général, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le président,

Jacques L'Écuyer